



## L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS<sup>(1)</sup> AU :** 31/03/2010 (en millier de dinars)

	1er Trimestre 2010	1er Trimestre 2009	AU 31/03/2010	AU 31/03/2009	ANNEE 2009
<b>1/ Chiffre d'affaires</b>	<b>12 865</b>	<b>12 776</b>	<b>12 865</b>	<b>12 776</b>	<b>51 652</b>
- CA Local	3 663	5 376	3 663	5 376	23 365
- CA Export	9 201	7 401	9 201	7 401	28 287
<b>2/ Production (en équivalent "Batterie Standard")</b>	<b>349 511</b>	<b>250 645</b>	<b>349 511</b>	<b>250 645</b>	<b>939 896</b>
<b>3/ Investissements</b>	<b>513</b>	<b>1 533</b>	<b>513</b>	<b>1 533</b>	<b>7 790</b>
- Investissements	513	1 533	513	1 533	7 781
- Investissements financiers (titres)	0	0	0	0	9
<b>4/ Endettement</b>	<b>388</b>	<b>-2 340</b>	<b>22 613</b>	<b>13 163</b>	<b>22 225</b>
- Dettes à moyen et long terme	-13	-32	9 618	10 574	9 631
- Crédits de gestion	401	-2 308	12 995	2 589	12 594

<sup>(1)</sup>Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières, les relevés bancaires etc... Ces informations restent quand même provisoires.

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre a augmenté de 1% par rapport à 2009. La quasi-stabilité du chiffre d'affaires s'explique par une baisse des ventes sur le marché local (-32%) qui a été largement compensée par une hausse des ventes à l'export (+24%).
- Comme communiqué précédemment la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD a appliqué rigoureusement les dispositions du décret prévoyant "le système de la consigne obligatoire et de la reprise des accumulateurs usagés", entré en vigueur en août 2009. Cependant certains concurrents n'ont pas et ne respectent pas encore ledit décret, ceci a engendré une baisse de nos ventes de batteries sur le marché local. En effet les revendeurs préfèrent acheter les batteries auprès des fournisseurs qui n'exigent pas, en contre partie, les vieilles batteries. Suite à nos multiples réclamations auprès de l'ANGED (organisme sous tutelle du ministère de l'environnement), nous espérons que les dispositions nécessaires soient prises pour obliger tous les intervenants à respecter la loi et que le montant de la consignation, prévu par le décret, soit exigé pour toute batterie vendue sans récupération de l'ancienne
- Le premier trimestre a été marqué par une stabilisation du cours du plomb. Le cours moyen du plomb (LME) du premier trimestre 2010 (2 221\$) a enregistré une hausse de 29% par rapport au cours moyen de l'année 2009 (1 719\$).
- Pour le marché export, les quantités vendues ont augmenté de 10% pour les batteries de démarrage et de 2% pour les plaques.
- Au 31/03/2010 l'endettement total de la société est pratiquement du même ordre qu'au 31/12/2009.